



# FORMULAIRE DE DEMANDE DE MUTATION SAISON 2007/2008

1

## PRELABLE

La recevabilité d'une demande de mutation est liée :

- au dépôt du dossier dans les formes prévues,
- à l'avis favorable des parties concernées.

Toute demande de mutation est soumise au paiement de frais de dossier à la F.F.TRI. Si la mutation est déposée normalement dans la période prévue (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre de l'année), le montant des frais de dossier est de **20€**.

### MUTATION HORS PERIODE- Pénalité financière

En dehors de la période de mutation prévue (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre de l'année), un dossier de demande de mutation doit être déposé et accompagné d'une lettre exposant précisément les motifs de la demande et fait l'objet d'une pénalité financière pour les frais de dossier de **75€**.

2

## DROITS DE MUTATION

- Les droits de mutation sont acquis à la F.F.TRI.,
- En cas de cumul, le droit le plus élevé est retenu.

ATHLETE SOUMIS A PAIEMENT DE DROITS DE MUTATION EN FONCTION DE SA SITUATION EN 2006		DROITS DE MUTATION
<b>ATHLETE FRANÇAIS OU ETRANGER :</b>		
Retenu en Equipe Nationale de Triathlon <b>CD*</b>		
	ELITE ITU	600,00 €
	JUNIOR <b>et moins de 23 (U23)</b>	300,00 €
Retenu en Equipe Nationale de DUATHLON <b>CD et Triathlon LD</b>		
	ELITE ITU	300,00 €
	JUNIOR <b>et moins de 23 (U23)</b>	150,00 €
<b>ATHLETE FRANÇAIS INSCRIT SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU :</b>		
<b>Au titre du Triathlon CD*</b>		
	ELITE	600,00 €
	SENIOR	400,00 €
	JEUNE	200,00 €
<b>Au titre du Duathlon CD*</b>		
	ELITE et SENIOR	300,00 €
	JEUNE	150,00 €
<b>Au titre du Triathlon LD*</b>		
	ELITE et SENIOR	300,00 €

Les compétitions retenues au titre d'une **Equipe Nationale** sont les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques uniquement.

## 3

**DROITS DE FORMATION** (uniquement si club quitté = club formateur)

Il est intégré dans la procédure des droits de formation un principe discriminant lié au niveau sportif du licencié appartenant à un Club Formateur, suivant les modalités définies dans le tableau ci-dessous :

Clubs formateurs UNIQUEMENT	Minimes	Cadets	Juniors	1 <sup>o</sup> année S, U23, Elite
Chpt de France Jeune, U23 ou Elite Triathlon et Duathlon	<b>De 1 à 10</b>	<b>De 1 à 15</b>	<b>De 1 à 20</b>	<b>De 1 à 20</b>
Licencié(e) au club 1 an	<b>125,00 €</b>	<b>185,00 €</b>	<b>245,00 €</b>	<b>260,00 €</b>
Licencié(e) au club 2 ans	<b>140,00 €</b>	<b>215,00 €</b>	<b>305,00 €</b>	<b>320,00 €</b>
Licencié(e) au club 3 ans et +	<b>155,00 €</b>	<b>245,00 €</b>	<b>485,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

Les droits de formation sont exigibles si l'intéressé(e) est adhérent(e) auprès du club quitté depuis **au moins 1 an** et ce quelle que soit l'ancienneté de labellisation du club quitté comme Club Formateur.

**Dans tous les autres cas, ces droits de formations seront de :**

Clubs formateurs UNIQUEMENT	Minimes	Cadets	Juniors	1 <sup>o</sup> année S U23, Elite
Licencié(e) au club 2 ans	<b>70,00 €</b>	<b>107,00 €</b>	<b>152,00 €</b>	<b>160,00 €</b>
Licencié(e) au club 3 ans et +	<b>77,00 €</b>	<b>122,00 €</b>	<b>242,00 €</b>	<b>250,00 €</b>

- Les droits de formation sont exigibles si l'intéressé(e) est adhérent(e) auprès du club quitté depuis **au moins 2 ans** et ce quelle que soit l'ancienneté de labellisation du club quitté comme Club Formateur.

- La catégorie d'âge retenue est celle figurant sur la carte licence 2007.

- Les droits de formation sont reversés par la F.F.TRI. au club quitté, sauf dans le cas où un athlète est également dans un Centre Fédéral de Formation Permanente. Ces droits sont alors répartis à moitié entre la F.F.TRI. et le club quitté.

- En accord avec le club recevant, tout club quitté peut renoncer à tout ou partie de ses droits de formation et de mutation.

En cas de litige entre les deux clubs, il revient à la ligue (ou aux ligues) régionale(s) concernée(s) de donner un avis à la Commission Nationale Sportive qui statue en dernier ressort.

### A REMPLIR PAR L'ATHLETE

Nom  Prénom

Adresse

Code postal et ville

N° Licence 2007

Donne acte de ma démission au club

Et certifie avoir été licencié(e) dans ce club les années

Date et Signature

Signature des parents ou du tuteur légal  
si l'athlète est mineur

### A REMPLIR PAR LE CLUB QUITTE

Nom  Prénom

Président du club  N°

Club formateur en 2007 :  Oui  Non (cochez la case correspondante)

Certifie avoir reçu dans mon club M/Mme/Melle

Et lui avoir remis une licence les années

- Donne un avis favorable à cette démission  
Si l'athlète est soumis à paiement de droits de formation, le club quitté :
  - Renonce à percevoir les droits de formation,
  - Ne renonce pas à percevoir les droits de formation.
- m'oppose à cette démission (joindre obligatoirement le motif et/ou pièce justificative)

Date et Signature

Cachet du club

### A REMPLIR PAR LE CLUB RECEVANT

Nom  Prénom

Président du club  N°

Accepte de recevoir dans mon club M/Mme/Melle

Date et Signature

Cachet du club